

OBJET RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Préambule

La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées, traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à la problématique des personnes handicapées. Elle dispose que toute personne handicapée a droit « à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

La réduction des inégalités, un des axes majeurs du projet municipal de la Ville de Saint-Denis, répond à cet objectif.

La Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Saint-Denis, mise en place en septembre 2008 (Délibération n°08/6-03 du 6 septembre 2008), apporte son concours à la politique municipale en faveur des personnes handicapées.

I Les missions de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Composée d'élus municipaux et de représentants d'associations de personnes en situation de handicap, elle a pour missions :

- de dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- de faire toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les travaux de la CCA font l'objet d'un rapport annuel présenté au Maire et à son Conseil Municipal, transmis également au Préfet de Région, au Président du Conseil Général, au Conseil Consultatif des Personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Il est à noter que les travaux de la CCA de Saint-Denis sont menés en partenariat avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la CINOR, en charge du volet « transports et déplacements » de l'accessibilité des personnes handicapées.

II Les modalités de fonctionnement de la CCA

La CCA est une instance de dialogue, de concertation et un outil d'aide à la décision ; elle a un rôle consultatif.

Celle-ci s'est réunie à deux reprises.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140628-14435-1-DE Date de réception préfecture : 03/07/2014

Rapport n°14/4-35

Son champ d'application concerne :

- l'inventaire des infrastructures accessibles sur le territoire communal, au niveau du tourisme, de la culture, des loisirs, du bâtiment ;
- la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés intervenants sur le territoire de la Ville ;
- la définition d'un programme d'actions pluriannuelles visant à élaborer un plan concerté de mise en accessibilité de la Ville.

A cet effet, quatre ateliers sont mis en place :

- Equipements Publics, Voirie, Transport ;
- Loisirs, Culture, Sport ;
- Logement, Cadre de Vie ;
- Vie Sociale et Insertion.

III Principales actions menées en 2013

Trois principes fondamentaux ont guidé les travaux de la Ville afin que soient respectés les droits des personnes handicapées :

- prendre en compte toutes formes de handicap,
- améliorer l'accessibilité de façon significative,
- faire changer le regard sur les personnes handicapées.

Les actions suivantes constituent les principales réalisations mises en œuvre, soumises à l'avis de la CCA ou portées à la connaissance de ses membres.

- Accessibilité de la voirie réalisée en 2013 : l'accent a été mis sur les travaux territoriaux et a porté essentiellement sur la réfection des trottoirs, 27 opérations ont été entreprises.
- Accessibilité du transport : création du service des transports pour les personnes porteuses de Handicap et âgées du CCAS entièrement gratuit.
- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public de catégories 1 et 2 : les travaux concernant l'accessibilité extérieure de l'Hôtel de Ville ont été réalisés et achevés. Des travaux de rénovation et d'accessibilité ont été aussi entrepris sur le Petit Marché de Saint-Denis.
- Accessibilité des écoles et des sites sportifs : les travaux d'accessibilité ont été réalisés sur 5 écoles maternelles et 2 écoles primaires afin de les rendre accessibles pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Afin de faciliter la pratique sportive aux personnes porteuses de Handicap, plusieurs travaux d'aménagement ont été entrepris sur quatre sites sportifs de la Ville pour les rendre accessibles.
- Accessibilité des locaux associatifs, des crèches, des locaux professionnels : des travaux d'accessibilité ont été aussi réalisés sur ses locaux mis à disposition par la Ville afin de faciliter leur accès pour la pratique d'actions à caractère social et professionnel au quotidien.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Rapport n°14/4-35

- Emploi des personnes porteuses de handicap - Les actions menées en 2013 ont été : l'organisation d'une matinée de sensibilisation en direction des services de la Ville avec pour thème : «Accueil et Intégration d'un travailleur porteur de Handicap». La reconduction jusqu'en 2014 voire 2015 des contrats des personnes porteuses de handicap recrutées par la Ville en 2012 et positionnées au sein des différentes activités de la Direction du Projet Educatif Global.
- Accès au sport : création du Centre d'entraînement des Athlètes Porteurs de Handicap de Saint- Denis (CEAPHSD), et rétrospectives des différentes manifestations sportives organisées en direction des athlètes porteurs de handicap de la Ville de Saint-Denis.
- Accès à la culture – Mise aux normes des sites culturels : Palaxa, Réseau de Lecture Publique.
- Différentes manifestations et spectacles accessibles aux personnes porteuses de handicap : fête de la musique, Big up, Kaloo Bang, journées du patrimoine, Guandi, kabarachoï, Jazz ô Barachoï...
- Manifestation : la Journée Internationale du Handicap le 3 décembre 2013 sur le site de Champ Fleuri, journée d'animations sportives, culturelles et de sensibilisations, pour changer le regard sur le Handicap.
- Recensement des logements accessibles : la démarche de la Ville a pour objet une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux en faveur des personnes porteuses de handicap. En partenariat avec les bailleurs sociaux, 1 710 logements accessibles ont été identifiés tout handicap confondu.

Ces actions ne constituent pas une réponse exhaustive aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Elles constituent une étape vers une amélioration significative de l'accessibilité en faveur des personnes handicapées.

La ville de Saint-Denis a pour ambition de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre et dans tous les domaines de la vie quotidienne.

La Commission Communale d'Accessibilité permet de promouvoir cet objectif, à travers une véritable dynamique instaurée entre les différentes instances concernées par le Handicap, y compris les dionysiens.

Ses travaux se poursuivront durant l'année 2014, afin d'optimiser les moyens disponibles et d'améliorer les réponses apportées aux personnes handicapées.

Le rapport détaillé des travaux pour l'année 2013 est joint en annexe.

Je vous demande donc d'approuver le rapport de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/6-03 du Conseil Municipal en séance du 6 septembre 2008 portant création et composition de la Commission Communale d'Accessibilité ;

Vu la Délibération n° 10/2-37 du Conseil Municipal en séance du 24 avril 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité ;

Vu la Délibération n° 10/6-12 du Conseil Municipal en séance du 20 novembre 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-35 du Maire ;

Vu le rapport de Madame HOARAU Brigitte, 10ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul en AG/ EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le rapport de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014



Gilbert ANNETTE



S A I N T
D E N I S

*Direction des Actions Sociales
et de Solidarité*

**RAPPORT ANNUEL
DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

MAIRIE DE SAINT-DENIS

2013

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

SOMMAIRE

A. Préambule

B. Eléments du contexte

C. La Commission Communale d'Accessibilité

D. Accessibilité des Equipements Publics

- a) La Voirie des objectifs ciblés
- b) Le Transport
- c) Les ERP
 - 1- Les ERP de catégories 1 et 2
 - 2- Les ERP de catégories 3 et 4
 - 3- Les ERP de catégories 5 et 6

E. Vie Citoyenne, Professionnelle et Participative

- 1- Vie sociale et insertion
- 2- Les actions menées en 2013

F. Sports, Loisirs et Culture

- 1- Rappel de la politique globale en matière sportive
- 2- Rétrospectives 2013 des différentes actions « sport et handicap »
- 3- Culture : les Actions culturelles en 2013

G. Logements et Cadre de vie

- 1- Création d'un questionnaire : outil de recensement
- 2- Utilisation du questionnaire : formation et accompagnement
- 3- Réalisation du recensement
- 4- Développement du logiciel de recensement : WEB HABITAT
- 5- Résultats

H .Conclusion

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

A - Préambule

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été adoptée en vue de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société, des personnes porteuses de handicap.

Plusieurs éléments en constituent la nouveauté :

- La prise en compte de **tous les handicaps** ;
- La volonté de traiter **l'intégralité de la chaîne du déplacement** (voirie et transports, pour éliminer toute rupture dans les déplacements) ;
- Enfin, l'instauration par le législateur de **mesures concrètes** (obligations techniques, moyens d'organisation et de concertation) pour répondre aux objectifs fixés par la loi.

La prise en compte de tous les handicaps

Sachant que : « constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La mise en accessibilité concerne **l'ensemble des personnes à mobilité réduite** : handicaps moteurs, visuels, auditifs, cognitifs, mentaux de même que les personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes... **et en fonction des différents types de handicaps, des contraintes et des besoins différents sont à prendre en compte, s'agissant de l'accessibilité des établissements recevant du public et des voiries, les éléments suivants :**

⇒ Utilisateurs de fauteuil roulant :

- Se déplacer sur les sols meubles, glissants ou inégaux - Franchir des obstacles et des dénivelés - Franchir des passages étroits - Atteindre certaines hauteurs - Saisir, utiliser des objets, des équipements - Voir à certaines hauteurs

⇒ Personnes ayant des difficultés motrices

- Se déplacer sur des sols peu ou pas praticables ou encombrés d'obstacles - Se déplacer sur de longues distances sans pouvoir se reposer - Se déplacer rapidement - Franchir sans appui des marches ou des dénivelés - Franchir sans appui des passages étroits - Rester debout longtemps

⇒ Personnes ayant des déficiences visuelles

- Voir et comprendre les « grandes formes » - Distinguer les couleurs - Lire ce qui est « écrit, même fin »
- Déchiffrer la signalisation- Se repérer dans l'espace - S'orienter, se déplacer en sécurité (obstacles, autres usagers à pied, en deux roues, en voiture)

⇒ Personnes ayant des déficiences auditives

- Distinguer les sons - Se déplacer en sécurité

Accusé de réception en préfecture
N° 1810518495 de
Date de réception préfecture : 03/07/2014

- ⇒ **Personnes ayant une incapacité cognitive**
 - Comprendre la signalétique - Mémoriser un itinéraire - Se repérer dans l'espace
- ⇒ **Personnes ayant des incapacités cardio-respiratoires ou viscérales**
 - Se déplacer sur de longues distances sans pouvoir se reposer - Franchir des dénivelés sans pouvoir se reposer - Rester debout longtemps - Se déplacer longtemps sans pouvoir aller aux toilettes
- ⇒ **Enfants**
 - Se déplacer sur de longues distances - Rester debout longtemps- Atteindre certaines hauteurs
 - Voir à certaines hauteurs - Lire ou comprendre des informations complexes
- ⇒ **Personnes âgées ou fatigables**
 - Difficultés motrices - Réduction des capacités visuelles, auditives et de la mémorisation

L'accessibilité affiche une notion d'égalité d'accès citoyenne : Tous les domaines de la vie sont concernés : vie citoyenne, déplacements, logement, scolarisation, emploi et formation, culture, loisirs, santé, etc...

La loi prévoit notamment la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et attribue donc de nouvelles obligations aux décideurs et acteurs de la construction. **Cette dimension amène à devoir concevoir une ville accessible à tous.**

B - Eléments de contexte

Le département de la Réunion compte 31350 personnes porteuses de handicap sur 840433 personnes, dont 19060 hommes soit 60,8 % et 12290 femmes, soit 39,2%. La moyenne d'âge est de 41,62 ans.

A Saint-Denis, il y a **5475 personnes porteuses de Handicap (Adultes et Enfants – Source MDPH 2013)** sur une population totale de 146 708 habitants (INSEE 2013).

Evolution du nombre de personnes porteuses de handicap à Saint-Denis :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2010/2011
<i>PH</i>	4459	4580	4715	4873	5126	5475	6,8%

Nombre de demandeurs en 2012

	Moins de 20 ans	De 20 à 60 ans	De plus de 60 ans	total
Saint-Denis	707	1542	271	2520
Réunion	4890	9081	1287	15258

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Nombre de demandes reçues en 2012.

	Allocations	Avantages cartes	Divers	Orientations médico sociales pour adultes	Orientations médico sociales pour enfants	Orientations prof	PCH ou ACTP	scolarisation	total
Saint-Denis	1657	1904	166	275	284	1126	535	578	6525
Réunion	10098	9028	1024	1283	1953	5591	3006	4069	36070

Réponses(CDAPH) décidées en 2012

	Accord	Rejet	Sans suite	total
Saint-Denis	4728 (67,38%)	1944(27,7%)	345(4,92%)	7017
Réunion	26295(69,06%)	9637(25,31%)	2142(5,63%)	38074

Droits ouverts en 2012

	Moins de 20 ans	De 20 à 60 ans	De plus de 60 ans	total
Saint-Denis	575	1556	283	2414
Réunion	4060	8685	1232	13977

Droits ouverts en 2012 par catégories

	Allocations	Avantages cartes	Divers	Orientations médico sociales pour adultes	Orientations médico sociales pour enfants	Orientations prof	PCH ou ACTP	scolarisation	total
Saint-Denis	1299	1240	42	191	193	1138	355	462	4920
Réunion	7949	5939	250	967	1456	5351	2195	3373	27480

C - La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de Saint –Denis

Rappel

La loi du 11 février 2005 engage les collectivités à :

- Elaborer le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (SDA),
- Elaborer un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE),
- Constituer une commission communale ou intercommunale d'accessibilité (pour les communes de plus de 5 000 habitants),
- Elaborer le volet « accessibilité » du PDU : Plan de Déplacements Urbain 2013-2023 arrêté par délibération de la CINOR le 13 décembre 2012.

- Il dresse la liste des mesures et actions à mettre en place pour répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la cohérence entre le développement urbain et les déplacements afin de réduire le nombre et la longueur des déplacements, et leurs impacts sur l'environnement urbain, naturel et humain (bruit, pollution, CO2, sécurité, etc...) ;
- Renforcer le réseau de transports collectifs urbains par notamment la mise en œuvre d'un service de transports à la demande et d'un axe structurant fort ;
- Redéfinir le partage des espaces publics et des voiries afin notamment de favoriser l'usage des modes doux (vélos, piétons) ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception en préfecture : 03/07/2014

- **Une restructuration et un développement du réseau de transport urbain induits par les prolongements de l'axe T.C.S.P., avec une hiérarchisation plus marquée des lignes :**
 - o lignes armatures empruntant ou traversant les tronçons en site propre du T.C.S.P. et pouvant se prolonger au-delà pour la desserte des quartiers excentrés et des pôles secondaires du territoire
 - o lignes de rabattement des quartiers sur les pôles d'échanges du T.C.S.P. (pôle intermodal du CHRU, Espace Océan, parc relais...)
 - o un faisceau de lignes de desserte des zones d'habitat et/ou d'activités
 - o un service de navettes de desserte et de transport à la demande sur les secteurs peu denses (écarts et Hauts)
 - o lignes spéciales de transports scolaires
- Se coordonner avec les A.O.T. (Autorités Organisatrices de Transports) et les A.O. (Autorités Organisatrices) compétentes pour le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Par Délibération n° 08/6-03 en séance du 6 Septembre 2008, l'exécutif municipal a voté la création de la Commission Communale d'Accessibilité, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Pour mémoire, dans le cadre du dispositif règlementaire en vigueur la Commission Communale d'Accessibilité a pour objet :

- De dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- D'établir un rapport annuel.
- De faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Maire préside la Commission et arrête la liste de ses membres pris parmi les représentants :

- De la Collectivité,
- Des Associations d'usagers,
- Des associations représentant les personnes handicapées.

La Commission Communale d'Accessibilité de la Ville est actuellement constituée de 12 membres:

- Du Maire (ou son représentant) et de quatre membres issus du Conseil Municipal : 5 sièges
- D'un représentant des associations d'usagers : 1 siège
- De six représentants des personnes Handicapées : 6 sièges

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140628-14435-3-DE Date de réception préfecture : 03/07/2014

➤ **Les rôles et modalités de fonctionnement de la CCA**

Cette commission a un rôle consultatif, c'est une instance de concertation et de dialogue. Elle ne se substitue pas aux commissions départementales de sécurité et d'accessibilité chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation des projets de construction. **Elle peut être saisie, pour avis, sur toute question ayant trait à sa compétence.**

A Saint-Denis, son organisation et son fonctionnement reposent au moins sur trois rencontres annuelles.

Elle s'inspire des travaux de 4 ateliers différents qui sont constitués des représentants des services de la Ville, ainsi que des associations de personnes porteuses de handicap institutions partenaires, qui travaillent sur des thématiques différentes et proposent des avancées en terme d'accessibilité sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Il est à noter que ce rapport rend compte des principales actions menées par la ville et ne prétend pas être exhaustif, l'ensemble des données relatives à l'accessibilité au niveau de la Commune étant disponibles et régulièrement communiquées aux membres de la commission.

D - L'accessibilité des Equipements publics –Voiries et Transports de la ville de Saint-Denis.

a) La Voirie : des objectifs ciblés

La Commune de Saint-Denis a prédéfini une zone d'environ 55 km de voirie.

L'analyse de l'accessibilité réalisée dans le cadre du PAVE a porté sur un linéaire d'environ 55 km de voirie, et les propositions d'aménagements portent sur un linéaire prioritaire et défini de 27 km, soit :

- L'ensemble des passages piétons de la zone d'étude
- L'interface entre la voirie et les Etablissements recevant du Public (ERP) indiqués sur le Plan de la zone d'étude.
- La localisation de l'ensemble des places GIG GIC.

La loi n'impose **pas de délai pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** contrairement aux systèmes de transports qui doivent être accessibles dans un délai de 10 ans à compter de la publication de la loi, soit au plus tard le 12 février 2015.

➤ **Une programmation et une hiérarchisation des travaux par zones géographiques est en cours :**

La ville de Saint-Denis a fait le choix d'envisager la programmation par zones géographiques, sur la base d'un budget annuel de 500 000€ H.T.

Elles s'échelonnent de la manière suivante :

1 Barachois	9,4km
2 Centre ville	5,3km
3 La Source	2,1km

Accusé de réception en préfecture
774219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

4 Le Butor	2,7km
5 Montgaillard	2,2km
6 Bd Sud – Sainte Clotilde	0
7 Av. M. Lattre De Tassigny – Saint Clotilde	0,9km
8 Le Moufia	0
9 Le Chaudron	2,5km
10 Prima	1,4km
11 Technopole	0,4km

Sur la base de la hiérarchisation par zones géographiques, un échancier a été réalisé. Les aménagements proposés devront s'échelonner sur plusieurs années, pour un coût global de 9 480 200 € H.T., incluant obligations et recommandations. **A noter que cette planification demeure prévisionnelle et pourra être modulable en fonction des orientations et des projets urbains de la ville.**

➤ **La mise en accessibilité de la Voirie réalisée en 2013**

Il n'a pas été réalisé d'opérations lourdes de mise en accessibilité des voiries en 2013. En revanche, l'accent a été mis sur les travaux territoriaux, et à ce titre, il a été réalisé des réfections de trottoirs (cf Plan trottoirs de la Ville), mais ces opérations ne prennent pas en compte toutes les normes d'accessibilité, puisque ce ne sont que des adaptations sur l'existant.

Exemples de travaux :

- Opération N° 67, Rue du Bois de Nèfles, une partie du trottoir a pu être élargie de 1,10 m à 1,70 m.
- Opération N° 646, Rue de la République, un abaissement du trottoir a été construit, ce qui favorise le déplacement des PMR.

27 opérations trottoirs ont été réalisées par la Ville en 2013 et 37 autres sont en cours de traitement.

b) Le Transport

Cette compétence est déléguée à la CINOR. Elle est mise en œuvre par la CITALIS.

- A ce jour, CITALIS dispose de 70 véhicules mais seulement 60% d'entre eux sont accessibles sur l'ensemble du parc.
- En Septembre 2013, 6 bus hybrides de 12 m de dernière génération ont été mis en route sur les lignes structurantes du réseau. CITALIS poursuit la modernisation de l'image de son réseau, en utilisant une des trois couleurs déjà présentes sur son logo le Cyan. Ce nouveau look « très frais, moderne et impactant » plaît, et en terme d'accessibilité lui permet d'offrir aux personnes porteuses de handicap utilisant son réseau quatre places prioritaires pour les personnes à mobilité réduite et une place prioritaire pour les utilisateurs de fauteuil roulant.
- La SODIPARC a lancé un avis de consultation en 2013 pour la mise en accessibilité des arrêts principaux du réseau. 150 arrêts de bus sont en cours d'accessibilité dont 85 sur la ville de Saint-Denis. Sont concernés 24 arrêts sur le TCSP (transport en commun en site propre), 33

arrêts sur le centre et 28 arrêts sur les écarts. D'ores et déjà les lignes 5, 6, 7, 8 sont totalement accessibles.

➤ **Le Service de Transport pour les personnes porteuses de Handicap et âgées (STPH) du CCAS :**

La Ville de Saint-Denis a créé, depuis août 2012 un service de transport, à vocation sociale, entièrement gratuit, à la demande, et spécialisé pour les personnes porteuses de handicaps (handicap physique, sensoriel, mental...) et les personnes âgées bénéficiant d'une prestation du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS.

Ce service a pour vocation de faciliter la mobilité pour tous, pour que le handicap ne soit plus un obstacle aux déplacements de chacun.

A ce titre, il a assuré les déplacements occasionnels (achats, loisirs, activités sportives, culturelles, associatives, courses, shopping, démarches administratives...) des personnes à mobilité réduite et/ou âgées, excepté les déplacements liés aux trajets professionnels ou médicaux.

En 2013, les transports ont été réalisés par 3 chauffeurs disposant de 4 véhicules dont deux de 8 places et deux entièrement adaptés et équipés pour le transport des personnes à mobilité réduite, y compris les fauteuils roulants électriques (6 places); un accompagnateur doit être obligatoirement présent dans ces 2 véhicules.

➤ **Pour pouvoir bénéficier de ce service il faut :**

- 1- Etre ressortissant(e) de la ville de Saint-Denis (Pièce d'identité et justificatif de résidence),
- 2- Justifier d'une mobilité réduite et/ou d'une incapacité à se déplacer seul(e) de façon permanente (taux d'invalidité égal ou supérieur à 80%). Fournir la copie de la carte d'invalidité MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
Ou bien
- 3- Etre bénéficiaire d'une prestation du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS.

Toute personne souhaitant utiliser le service, de manière régulière ou non, doit avoir fait l'objet d'une inscription préalable auprès de l'agent d'accueil du CCAS.

Les trajets autorisés sont limités aux parcours contenus dans le périmètre de la Commune de Saint-Denis et sont exclusivement en rapport direct avec la personne transportée, à l'exclusion de toute autre personne. Seuls les points de montée et descente précisés lors de la réservation sont pris en compte. Les chauffeurs ont pour mission de s'adapter et d'accompagner si besoin les usagers en fonction de leur handicap.

➤ **Ce service a fonctionné :**

Du lundi au jeudi de 8 h le matin, jusqu'à 16 h l'après-midi,

974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Le vendredi de 8 h à 11 h et a pu répondre à des demandes ponctuelles des administrés en dehors de ces heures (activités sportives se terminant à 18 heures, participation à certaines

manifestations organisées par la ville en week-end ou en soirée marché de nuit, journée du patrimoine, etc.)

Concernant les week-ends, des modalités de partenariat ont été mises en place avec les associations de personnes porteuses de handicap.

Les réservations se font auprès du CCAS du centre-ville - 1 rue Pasteur, BP 2021 97488 St-Denis cedex - par téléphone au numéro suivant : 0262 40 05 05 ou bien sur place par l'intéressé(e) ou son représentant légal, sous réserve d'inscription préalablement effectuée.

Elles doivent être formulées 48 H minimum avant programmation du déplacement et sont prises en compte, dans la limite des places disponibles.

Au 31 décembre 2013, on comptait 117 personnes inscrites (contre 33 en 2012), 903 trajets effectués (contre 287 en 2012) et 6 sorties le weekend.

Le service a participé à deux manifestations de grande envergure :

- le 20 septembre 2013 : Journée Internationale contre la maladie d'Alzheimer
- et le 29 septembre 2013 : Journée « Challenge des séniors » organisée par le Comité Régional des Offices Municipaux du Sport et Activités Physiques et Santé Réunion. Le challenge des séniors est une rencontre inter-communes par équipe organisée entre les 24 villes de l'île.

Ces deux journées ont été l'occasion de présenter le service de transport pour les personnes handicapées et âgées, son fonctionnement et l'exposition des véhicules.

Le règlement de fonctionnement du STPH a été présenté et approuvé en conseil d'administration du CCAS le 29 mars 2013.

STATISTIQUES ANNUELLES DU STPH													
	ANNEE 2013												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	
Nombre Total D'Inscrits	40	11	20	15	3	10	6	1	4	4	3	0	117
Nombre D'Utilisateurs / Mois	17	19	27	26	20	25	19	19	26	17	15	14	244
Nombre de Sorties /Mois	70	89	105	104	65	85	87	61	76	66	63	32	903
Nombre de Sorties Week End	0	1	0	2	0	1	0	0	2	0	0	0	6

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

c) Les ERP

Tous les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la ville ont été identifiés. Il s'agit : des bâtiments publics (mairie, crèche, bibliothèque...), des établissements scolaires, des équipements sportifs, des commerces.

Néanmoins, le diagnostic des catégories 3, 4, 5 n'a pas été réalisé formellement. La Commune de Saint-Denis a d'ores et déjà commencé des travaux de réhabilitation sur ces catégories dont vous trouverez ci-dessous les réalisations effectuées et prévues.

1 - Les ERP de catégories 1 ET 2

Suite aux diagnostics et aux rapports qui ont été faits sur les huit ERP de catégorie 1 et 2 que compte la ville, des travaux d'accessibilité ont été réalisés et achevés notamment sur l'accessibilité extérieure de l'hôtel de Ville.

- **Hôtel de Ville (Nouveau et Ancien)**
Accessibilité extérieure - 2013

- **Petit Marché de Saint Denis**
Réhabilitation et Accessibilité - 2013

Les travaux concernant l'accessibilité extérieure de l'hôtel de ville sont terminés. Il s'agissait de mettre le bâtiment en conformité, afin que ce dernier réponde aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs difficultés compliquaient l'accès aux personnes à mobilité réduite : la différence d'altimétrie entre l'ancien et le nouvel Hôtel de Ville, un cheminement compliqué, une mauvaise accessibilité générale des équipements et des espaces extérieurs.

Les travaux ont porté sur la pose d'une rampe d'accès vers l'entrée principale, l'installation d'un ascenseur entre le parvis et le niveau bas de l'ancien Hôtel de Ville, la mise en œuvre d'un cheminement adapté depuis la rue de Paris jusqu'à l'ascenseur, et la création de 3 places de parking adaptées. Les escaliers extérieurs ont également été mis en conformité, l'éclairage des cheminements amélioré et une signalétique spécifique a été posée pour permettre à tous d'accéder aux services de la Ville.

La Ville a fait appel aux fonds du FIPHFP pour les travaux d'accessibilité qui ont eu lieu sur l'hôtel de ville pour un montant de 172 000 €. Un 2ème dossier de demande de financement de fonds du FIPHFP, est en cours depuis Novembre 2013, celui des nouveaux locaux professionnels de la DPEG pour un montant de 116 000 €.

2 - Les ERP de Catégorie 3 ET 4

Des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur les sites suivants :

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

➤ Les Ecoles Maternelles et Primaires

Maternelle les Bancouliers
Création d'une salle de classe et
Accessibilité (rampes et sanitaires).

Maternelle les Bringelliers
Mises aux normes Accessibilité
PMR et réfections diverses.

Maternelle les Tamarins
Travaux d'Aménagement des
sanitaires avec accès PMR et
réalisation d'une rampe d'accès aux
PMR entre classe et réfectoire.

Maternelle Champ Fleuri
Réalisation d'un Préau

Maternelle les Eglantines
Restaurant : modification de la
rampe d'accès PMR

Primaire Maxime Laope
Création de 3 salles de classe et
ascenseur et Sanitaires normes PMR
et Accessibilité de l'école.

Elémentaire Léon Dierx
Création d'un sanitaire pour PMR

➤ Les Sites Sportifs

4 sites sportifs ont été mis en accessibilité, il s'agit de :

Gymnase II Canons
- Réhabilitation - Accessibilité Totale

**Plateau Vert – Bory Saint –
Vincent**
- Travaux d'Accès pour les PMR

**Local Sports de Combats -
Gymnase II Canons**
- Réalisation d'un local pour les
Sports de Combats - Accessibilité

**Vestiaires - Plateau Noir de
Primat**
- Réfection et mise aux normes
Accessibilité PMR

**Aménagement - Stade de Foot
de la Bretagne, Constructions :**
-Vestiaires Accessibilité PMR et Club
Housse - Accessibilité

Le Gymnase des Deux-Canons

Les habitants du quartier des II Canons peuvent être fiers, leur vieux Gymnase a fait peau neuve, il est devenu accessible ! Inauguré le 3 Mai 2013, la structure bien connue de tous les dionysiens est désormais équipée d'un tout nouveau revêtement et de nouveaux aménagements comme une salle de musculation, et surtout d'un accès direct pour les personnes à mobilité réduite.

➤ Divers bâtiments communaux ont été aussi mis en accessibilité

Il s'agit de :

Village Jeunes du Chaudron
**Réalisation de toilettes, douches
et Accessibilité PMR.**

Maison de quartier Hyacinthe
Réhabilitation et Accessibilité.

Centre d'Education Populaire
Bassin Couderc
**Réfection partielle du bâtiment
et mise aux normes PMR.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Local Associatif « Alzheimer »
Réfection du local et mise en
Accessibilité.

Crèche Sœur Colette
Réhabilitation et Accessibilité.

Micro Crèche Les Tamarins
Réalisation et Accessibilité.

Crèche Les ONYX
Réalisation et Accessibilité

Réalisation Toilettes Publiques (6)
Automatisées (y/c accessibilité)
divers secteurs de la Ville.
Accessibilité 2013.

Locaux Professionnel DPEG
Réalisation de nouveaux
locaux pour la DPEG et
Accessibilité 2013

Quelques projets de réhabilitation ou de réalisation concernant l'accessibilité pour 2014 :
Ecole Municipale de Musique Loulou Pitou, l'école Françoise Mollard, Gymnase de Château
Morange la Mairie Annexe Montagne 8ème...

E. Vie Citoyenne, Professionnelle et Participative

1- Vie sociale et Insertion

La loi du 11 février 2005 impose aux employeurs publics ayant au moins vingt agents, à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés équivalente à 6 % de leur effectif total, sous peine de pénalité financière. Actuellement, le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la Ville de Saint-Denis s'élève à 2,44 % (soit 70 travailleurs handicapés) et la collectivité a dû verser en 2013, la somme de **361 935 euros d'amende au FIPHFP au titre de 2012.**

Pour tendre vers le taux légal d'emploi de 6 % et s'acquitter de la pénalité financière, la Ville de Saint-Denis a continué à mettre en œuvre une politique globale en faveur des personnes porteuses de handicap par la mise en place d'actions concrètes tel que l'organisation de la matinée de sensibilisation "**Accueil et Intégration d'un travailleur porteur de handicap**" qui a eu lieu le 28 Mai 2013 à la salle polyvalente de la Mairie de Saint-Denis en direction de l'ensemble des directeurs des Services de la Ville et leurs proches collaborateurs, avec la participation de la DIECCTE, la MDPH, le FIPHFP, Cap Emplois et la SAMETH.

Ainsi, le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs handicapés sont une réponse concrète aux impératifs légaux et témoignent du fort engagement politique pour l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination.

2. Les actions menées en 2013

- Appropriation des textes et mesures en faveur de l'emploi et de l'accessibilité
- Mise en place de la matinée
- Mise en place d'un travail de réflexion avec les services internes de la Ville sur la mise en œuvre de procédures concernant le handicap et l'emploi.

17 personnes porteuses de handicap ont été recrutées par la ville en 2012 et leurs contrats ont été reconduits jusqu'en 2014 voire 2015 pour certaines. Elles ont été positionnées à la direction du **Projet Educatif global** sur des postes de : secrétaire scolaire, ASEM, cantinière surveillante, accompagnateur de bus, agent polyvalent d'entretien, agent polyvalent des écoles.

Accusé de réception en préfecture
974-219740145-20140628-14438-3-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2014

F. Sports, Loisirs et Culture

1. Rappel de la politique globale en matière sportive

Le soutien au développement sportif des personnes handicapées est une priorité pour la Ville de Saint-Denis. Le Sport et l'éducation physique agissent comme un véritable vecteur de la promotion humaine, citoyenne et sociale de l'individu, en particulier pour les personnes porteuses de handicap.

C'est pourquoi, les démarches ont été entreprises pour renforcer la pratique d'activités sportives et les élargir aux personnes handicapées et à tous les niveaux.

- L'accessibilité aux sites sportifs, condition essentielle à la pratique du sport pour tous, a aussi été mise en œuvre.
- **Un référent en matière de handicap Sports a été nommé après avoir suivi une formation Adéquate : « Formation à l'éducation sportive en faveur du public handicapé » : Georges – Marie NACOULIVALA.**
- **La formation des ETAPS (Educateurs Territoriaux des activités Physiques et Sportives)**

Les ETAPS de la Ville après avoir suivis en 2011 la formation en direction de toutes les formes de Handicap (5) prévue par la loi du 11 février 2005, ont en 2012 poursuivi une formation complémentaire. Ce sont eux qui animent les activités sportives tout au long de l'année à Saint-Denis pour les jeunes et adultes porteurs de Handicap : athlétisme, basket-ball, body karaté, escrime, golf, natation, poney,...

2. Rétrospectives 2013 des différentes actions Sports et Handicap qui ont été réalisées

Janvier 2013

- Du 2 janvier au 16 janvier 2013 : Organisation d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) pour enfant valides et handicapés à l'école Ylang Ylang dans le Bas de la Rivière Saint-Denis. Une vingtaine d'enfants de 6 à 12 ans, dont la moitié porteurs de handicap ont passé de joyeuses vacances. Le thème du séjour était centré sur les « Zistoirs Créoles » mais aussi sur les activités sportives telles que l'athlétisme, le Judo le Basket Ball et le Boccia.

Février 2013

- 10 février : participation d'une quinzaine d'athlètes au championnat d'Athlétisme Sport Adapté au Tampon
- 24 février : 1ère journée de Football organisée par l'AEHD (Association Espace Handicap Dionysien) à Champ Fleuri comptant pour le championnat de la Réunion 2013.

Mars 2013

- 10 mars 2013 : Championnat de la Réunion de Natation sport adapté à Saint-Denis.

Accusé de réception en préfecture
10 mars 2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Avril 2013

- 2 avril : Journée Nationale de l'autisme à l'école des Badamiers (Judo)
- 13 avril : La nuit sans lumière (des Pétrés) participation à une démonstration de rugby dans le noir entre les jeunes du XV dionysien et les jeunes de la Ressource emmené par Sully TOULCANON (Educateur)
- 18 avril : La Journée Handi Aquatique a eu lieu à la piscine du Chaudron de Saint-Denis. Ce sont plus deux cents participants qui ont pris part à cette deuxième édition. Le Maire de la ville de Saint-Denis Gilbert ANNETTE, accompagné de la députée Ericka BAREIGTS, de l'élue délégué aux Sports Alain COUDERC et de l'élue déléguée à l'accessibilité aux sports pour les personnes porteuses de handicap, Heliette PELTIER, ont accueilli les jeunes handicapés pour une journée dans et autour de l'eau.
- Le 20 avril : Meeting d'athlétisme une course de 100 m pour les déficients intellectuels filles et 100 m pour les personnes non voyantes, mal voyantes et mal entendantes, avec la participation du réunionnais Ronan PAILLER, licencié et installé à Nantes depuis plus de 35 ans, invité de la LRA.
- Du 21 au 26 avril : Georges-Marie NACOUVALA (réfèrent sport handicap de la ville de Saint-Denis) a participé à une formation pour les personnes atteintes d'Autisme dans la région de Nice avec la responsable nationale Mme Françoise Le Jalle. Stage organisé en milieu naturel avec des Autistes de l'IME S'Clos les Comtes situé dans les environs de Nice.
- 27 avril : le club de l'AEHD a participé à la journée d'activité motrice organisée par le club du Port.

Mai 2013

- Du 8 au 12 mai : 7 sportifs handicapés du Club handisport féminine de Saint Denis participent à la 21ème édition des Jeux Nationaux de l'Avenir à Valence dans la Drôme et sont revenus avec 4 médailles d'or, 2 médailles d'argent et une médaille de Bronze. Le parrain de la manifestation l'ex international Français de Rugby Sébastien CHABAL a rencontré et posé avec les dionysiens.

Juin 2013

- Les 2 et 3 juin : Hoi HUGO de Handisport Féminine devient vice championne de France en natation à Hyères au Championnat de France.
- Du 27 au 30 juin : Organisation d'un stage - le club de Judo « Dojo Huang » a invité le Ceinture Noire et Entraîneur de Judo Handicapé, Michel BOUJON.

Juillet 2013

- Du 7 au 9 juillet : Championnats de France d'Athlétisme Sport Adapté de division 2 à Moirans en Isère. L'athlète Margareth GUSTAVE remporte 2 médailles d'or, l'une au 100 m et l'autre au lancer de poids et Luciano ABOUPA gagne la médaille d'argent au lancer de poids.
- Du 15 juillet au 9 août : Organisation d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) pour 20 enfants âgés de 6 à 12 ans, valides et handicapés à l'école Ylang Ylang dans le Bas de la Rivière Saint-Denis. « Handicapés et valides, ils jouent ensemble ».
- Du 27 juillet, les 10 000 nocturnes Handisport club de Saint-Denis qui se sont déroulés dans les rues de la ville avec la participation d'une dizaine d'athlètes handisport non-voyant et fauteuils hémiplégiques et déficients intellectuels.

Août 2013

- 25 août : *Participation du club Handisport à la manifestation « Soyons Sport » organisé par L'OMS de Saint-Denis.*

Octobre 2013

- 6 octobre : *Participation au Relais de Saint-Denis organisé par l'OMS Saint-Denis.*

Décembre 2013

- 3 décembre : **La Journée Internationale des Personnes Porteuses de Handicap** : la Ville de Saint-Denis a mis en place la 5ème édition consécutive de la Journée Internationale des Personnes Porteuses de Handicap qui a eu lieu le 3 décembre 2013 sous la houlette des Mairaines de la Journée : la sportive Geneviève SAUTRON déficiente intellectuelle et la chanteuse SEGAËL toutes deux dionysiennes.

Au cours de cette journée, 1 450 personnes ont été accueillies, à savoir : encadrants, tout public et :

- des élèves des CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire en école élémentaire),
- des ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire au collège et lycée)
- des jeunes issus d'UE (Unité d'Enseignement en établissement spécialisé de type IME, IMP et IMPRO) sont invités à participer à des ateliers sportifs et culturels permettant des rencontres entre eux. Cette action présente un vif succès auprès de ces jeunes. Cette journée est aussi l'occasion de mettre en avant les difficultés de la vie au quotidien, de la complexité de la relation dans la société de manière générale. Par ailleurs, cette journée permet de mettre sous les feux de la rampe les potentialités de chacun. Une des idées fondamentales de cette journée est la sensibilisation de la population à la différence.
- 10 décembre : **Ouverture et inauguration du Centre d'Entraînement des Athlètes Porteurs Handicap de Saint Denis : le CEAPHSD**
La ville de Saint-Denis compte 4 clubs de sports pour les personnes en situation de handicap. L'athlétisme est l'une des disciplines pratiquées par l'ensemble des « handi-sportifs » et sportifs déficients mentaux. Ils sont plus de 60 athlètes à faire de la compétition. Pour les accompagner dans les entraînements et en compétition, la Direction des Sports de la ville de Saint-Denis dans le cadre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap a mis à leur disposition une aide technique des ETAPS BEES d'athlétisme et un accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

Depuis ces trois dernières années, une dizaine d'athlètes dionysiens participent aux différents Championnats de France ou Jeux des Iles. Pour avoir une élite locale il était souhaitable de créer une structure accueillante et d'amener ces « handi-sportifs » à un haut niveau ceci afin de représenter la Ville de Saint-Denis au niveau national et international. Avec l'OMS de Saint-Denis et d'autres partenaires pour la nouvelle

Olympiade, les dirigeants des clubs de la Ville ont contribué et participé à la mise en place d'un Centre de perfectionnement pour le « handi-sportif » de Saint-Denis.

Les objectifs sont :

- d'animer, de développer les entraînements et de promouvoir la pratique de l'athlétisme en lien avec les clubs partenaires de Saint-Denis affiliés à FFH et FFSA.
 - de développer et promouvoir des actions d'intégration pour les personnes en situation de handicap dans les clubs valides de Saint-Denis.
 - d'animer et de développer l'offre de rencontre sportive fédérale adaptée.
- 15 décembre : Tournoi de Football de Noël de Sport Adapté à la Redoute organisé par et avec l'ESPACE HANDICAP DIONYSIEN, avec la participation des journalistes des différents médias de l'île, d'anciens sportifs de haut niveau et des artistes locaux afin de permettre aux jeunes porteurs de handicap de rencontrer les artistes, la presse et les joueurs de haut niveau.

3. Culture : les Actions Culturelles en 2013

a) Les objectifs : En 2013, ils étaient de :

- faire de la Ville un phare culturel et artistique, tant au niveau régional que national et international ;
- faire de la Culture pour tous et par tous, c'est-à-dire favoriser l'accès à la Culture au plus grand nombre ;
- faire de la Jeunesse un axe thématique prioritaire en lui donnant non seulement accès à des spectacles, mais encore en lui proposant des modules pédagogiques pertinents.

Ces 3 objectifs ont été atteints, comme peuvent en témoigner la réussite des événements phares (les fêtes de nos origines...), le nombre d'actions menées (220), ainsi que la nature des actions (Bon Plan Vacances, etc.).

➤ **Comment rendre la culture accessible aux personnes porteuses de handicap ?**

- Une mobilisation de tous les services et de tous les agents de la DDC.
- Une attention particulière sur chacune de nos actions pour rendre la culture accessible à tous.
- Une mise aux normes des différents sites culturels : Palaxa, Réseau de Lecture Publique
...

➤ **Les événements phares**

La Fête de la Musique : mise à disposition de PASS Véhicules pour faciliter l'accès aux sites des festivités.
Le 20 desamb : invitation d'un groupe de personnes handicapées au Work Shop du Campement des Mozambicains (Musique et Danse)

Accusé de réception en préfecture
974-219749116-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

- Le Guandi : mise en place de sièges accessibles aux PMR (Salle de Champ-Fleuri)
- Les Journées Européennes du Patrimoine 13 et 14 Septembre 2013 : activités autour du handicap et avec des personnes handicapées : ex : Ballades en joélettes, en fauteuil roulant, visites de l'Ancien Hôtel de Ville en « blind », programmation de l'orchestre du Père Favron (chansons du patrimoine local par des handicapés mentaux).
- Les journées du patrimoine du 13 et le 14 Septembre 2013 : les ateliers ont été préparés et animés par des déficients visuels. Ils ont rencontré un vif succès auprès du public, ont permis tant de sensibiliser le public au Handicap que de valoriser le savoir-faire et les compétences des personnes porteuses de Handicap.

Les événements récurrents

- Marmite Zistoires, et animations, soirées littéraires et concerts de la MFM : Accès à tout public, y compris aux PMR
- Plan kartié : ateliers de cirque et de danse ouverts aux personnes handicapées (Compagnie Danse en l'R)
- Kabarchois et Jazz ô Bararchois : mise en place de chaises devant la scène pour les personnes en situation de handicap.

Les soutiens « Ressources »

- Big Up, Cinémarmailles, Electropicales, Kaloobang...
Accessible à tous, avec sur certains festivals la mise en place de PASS Spécifiques et d'un lieu d'accueil pour les personnes en situation de handicap.
- Le Palaxa a accueilli un Work Shop sur les prospectives urbanistiques sur l'axe Bararchois - Jardin de l'Etat, et plus précisément sur le réaménagement du bararchois : réflexions autour de l'accessibilité, avec présence d'une personne en situation de handicap.

La DDC a apporté son soutien sur la partie artistique à la Journée du Handicap le 3 Décembre 2013 au Gymnase de Champ-Fleuri

G. Logement et Cadre de vie

La Commission Communale d'accessibilité a pour mission d'organiser un système de recensement de l'offre des logements accessibles sur la commune. La démarche de la ville a pour objet une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, en faveur des personnes porteuses de handicap. C'est dans ce cadre que l'atelier logement s'est organisé. Il proposera à la commission une méthode de travail pour constituer cette base de données. Y

sont associés, l'ensemble des bailleurs sociaux, les associations œuvrant dans le handicap et les différents services de la Ville concernés.

1. Création d'un questionnaire : outil de recensement

Lors des premiers ateliers, il a été décidé de créer en concertation une grille/questionnaire permettant de réaliser le recensement des logements accessibles dans le parc de chacun des bailleurs.

Un groupe de travail constitué des 2 responsables des associations et des responsables de la Direction du Logement Social (DLS) et de la Direction des Actions Sociales et de Solidarité (DASS) s'est réuni à plusieurs reprises afin de proposer des actions à l'atelier logement un document. Cet outil a été validé lors de l'atelier du 23 novembre 2010.

2. Utilisation du questionnaire : formation et accompagnement

La Ville de Saint-Denis a proposé aux agents responsables du recensement, identifiés par chaque bailleur, une formation théorique animée par des professionnels du handicap et une deuxième partie plus pratique qui a consisté à mettre ces mêmes personnes en situation de handicap afin de renseigner au mieux le questionnaire proposé.

3. Réalisation du recensement

Toute l'année 2011 a été consacrée à la réalisation de ce recensement et à son évolution. Il a d'abord été question de rapprocher les données (adresse, bâtiments, numéro logements...) des groupes d'habitation concernés. Ensuite chaque bailleur a dû procéder à son recensement. Le temps consacré a été variable selon les bailleurs sachant que le patrimoine de la SIDR est de 9867 logements alors que celui de la SEMADER compte 665 logements. De plus, les moyens déployés par les bailleurs ont été différents. Certains ont même eu des difficultés à identifier un interlocuteur au sein de leur structure. Malgré toutes ces contraintes, les fiches de recensement ont été retournées à la Ville en mars 2012.

4. Développement du logiciel de recensement : WEB HABITAT

Parallèlement à la réalisation du recensement, la DASS et la DLS, accompagnées de la DTI ont rédigé un cahier des charges permettant le développement d'un logiciel dédié à recevoir les données transmises par les bailleurs afin d'effectuer un bilan et des statistiques.

La société ASI a été retenue pour travailler sur la conception de cet outil. Des groupes de travail se sont constitués afin de valider à plusieurs reprises le travail du prestataire.

Des formations ont alors permis une pleine appropriation de cet outil qui a été livré à la Ville en août 2012.

Il a ensuite été présenté lors d'un atelier à l'ensemble des partenaires le 2 octobre 2012.

La DLS a alors pris à sa charge la saisie de l'ensemble des données des bailleurs. Ce travail a été terminé en juin 2013.

5. Résultats

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception en préfecture : 03/07/2014

Suite à la première phase de saisie :

- 410 logements identifiés comme accessibles aux personnes porteuses d'un handicap moteur
- 1300 logements identifiés comme accessibles aux personnes porteuses d'un handicap sensoriel, cognitif ou aux personnes âgées
- Le parc de la SHLMR obtient le plus grand nombre de logements accessibles (799)

A moyen terme, et pour la première fois et comme cela avait été convenu la Ville va permettre aux bailleurs sociaux d'accéder à ses données dans le cadre du partenariat qui a été constitué et autour du logiciel WEB HABITAT qui a pour objectifs de centraliser l'ensemble des informations concernant les logements « accessibles » sur le territoire de Saint-Denis, ceci pour faciliter une meilleure gestion et être plus réactif.

H. Conclusion

Ces actions menées annoncent une amélioration progressive de l'accessibilité en faveur des personnes handicapées.

Elles ne sont pas une réponse exhaustive aux besoins en termes d'accessibilité : les démarches seront poursuivies pour un meilleur accès des personnes porteuses de handicap. En concluant ce rapport, les membres de la Commission Communale d'Accessibilité réunis en séance plénière faisaient le constat suivant : la mobilisation des associations au sein de la commission est constante et apporte une véritable plus-value aux travaux de la commission.

Pour optimiser la qualité du partenariat tant en interne qu'en externe, il est important que chaque acteur reste mobilisé.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14435-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE